ARRETE MUNICIPAL N° 24

Portant réglementation
Réouverture de l'aire de jeux
située « Impasse de la vigne »

DEPARTEMENT DU **TERRITOIRE DE BELFORT**
-=-=-=-=-=-=-
COMMUNE DE **BOUROGNE**

Le Maire de BOUROGNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;
VU le Code de l'Environnement notamment les articles L517 et suivants ;
VU le Code Pénal notamment les articles R610-5, R623-2 ;

CONSIDÉRANT que les travaux de mise aux normes et d'installation de nouveaux équipements sur l'aire de jeux située impasse de la Vigne sont achevés ;
CONSIDÉRANT que la sécurité du public est désormais assurée et qu'il n'existe plus d'obstacle à l'ouverture de cette aire de jeux ;

ARRETE

Article 1 : L'aire de jeux située près de l'Impasse de la Vigne est rouverte au public à compter du 09 mai 2025.

Article 2 : Les usagers sont tenus de respecter les consignes de sécurité affichées sur le site.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de BOUROGNE, ainsi que sur le lieu concerné.

Article 5 : Le Maire de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Services Techniques de la Commune de Bourogne
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Grandvillars
- Service des Gardes-Champêtres du GBCA

Fait à BOUROGNE, le 9 mai 2025

Le Maire,

Baptiste GUARDIA

MAIRIE DE BOUROGNE (Terr. de Belfort)

Envoyé en préfecture le 09/05/2025
Reçu en préfecture le 09/05/2025
Publié le
ID : 090-219000171-20250509-242025-AR

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BESANCON dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mairie de Bourogne
5 rue des Ecoles
90140 BOUROGNE

Tél : 03 84 27 81 73
E-mail : mairie@bourogne.fr
Site internet : www.bourogne.fr